

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00387

Numéro SIREN : 838 664 373

Nom ou dénomination : 3P DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2023 sous le numéro de dépôt 7239



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

PG/2018 B 00387

3P DEVELOPPEMENT

Résidence Coeur St Max II

141 CHEMIN DE LA GARE

83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Nos références : PG/2018 B 00387

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : 3P DEVELOPPEMENT

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

Résidence Coeur St Max II

141 CHEMIN DE LA GARE

83470 SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 838664373 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 29/11/2023 le dépôt, arrivé au greffe le 11/10/2023, enregistré sous le numéro 2023/7239, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022

Récépissé délivré le 29/11/2023

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

Formulaire EDI 2065

29 NOV 2023

83300 DRAGUIGNAN

Déposé sous le N° 23/17239

Exercice ouvert le 01012022 et clos le 31122022

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime simplifié d'imposition x

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre Régime réel normal

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SAS 3P DEVELOPPEMENT

Adresse du siège social:

141 CHEMIN DE LA GARE

SIRET 83866437300027

83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE

Activités exercées

SIRET

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprises nouvelles, art 44 septies

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdécies

Zone de restructuration de la défense art. 44 terdécies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdécies

Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdécies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom

NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom

NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

CICA CONSEILS

637 AVENUE GABRIEL PERI

ROUTE D'AIX

83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

Tél: 04 94 78 12 46

OGA/OMGA Viseur conventionné Cocher la case correspondante

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date:

Lieu

ST MAXIMIN LA STE BAUME

Qualité et nom du signataire:

Signature

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Tél:

Ragneth Jernique, Gérante

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2023

Désignation de l'entreprise SAS 3P DEVELOPPEMENT

Adresse de l'entreprise 141 CHEMIN DE LA GARE

83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME

Néant ☐ *

Numéro SIRET * 83866437300027

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

Brut

Amortissements - Provisions

Exercice N clos le

31122022

Exercice N-1 clos le

31122021

Net

Net

ACTIF IMMOBILISE

STOCKS

ACTIF CIRCULANT

CAPITAUX PROPRES

DETTE (4)

RENOIS

Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012			
	Autres *	014		016			
Immobilisations corporelles *		028	10 202	030	5 180	5 022	6 972
Immobilisations financières * (1)		040	230	042		230	260
Total I (5)		044	10 432	048	5 180	5 252	7 232
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052			
Marchandises *		060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	19 677	070	724	18 953	35 636
	Autres * (3)	072	487	074		487	2 742
Valeurs mobilières de placement		080		082			
Disponibilités		084	10 901	086		10 901	
Charges constatées d'avance *		092	114	094		114	
Total II		096	31 179	098	724	30 456	38 377
Total général (I+II)		110	41 612	112	5 904	35 708	45 610

PASSIF

Exercice N

NET

1

Exercice N-1

NET

2

Capital social ou individuel *	120	3 000	3 000
Ecart de réévaluation	124		
Réserve légale	126	300	300
Réserves réglementées *	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		
Report à nouveau	132	2 226	2 200
Résultat de l'exercice	134		
Subventions d'investissement	136	1 009	26
Provisions réglementées	140		
Total I	142	6 535	5 526
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
Emprunts et dettes assimilées	156	9 163	13 145
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 635	9 759
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	12 232	172
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	29 173	40 084
Total général (I + II + III)	180	35 708	45 610

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	5 023
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	30

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

644 Quadr

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le						
		SAS 3P DEVELOPPEMENT		13 1 1 2 2 0 2 2							13 1 1 2 2 0 2 1						
A - RÉSULTAT COMPTABLE																	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210													
	Production vendue	biens	215	214													
		services *	217	218			68 366				85 478						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222												
	Production immobilisée *			224													
	Subventions d'exploitation reçues			226													
	Autres produits			230			2 278				15						
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232			70 644			85 493						
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234												
Variation de stock (marchandises) *				236													
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238													
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240													
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242			44 407			51 297						
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 624)			244			877			1 605						
Rémunérations du personnel *				250			18 321			24 675							
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			3 233			5 387							
Dotations aux amortissements *				254			1 950			1 921							
Dotations aux provisions				256			724										
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262			1			281							
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260															
	Total des charges d'exploitation (II)			264			69 513			85 165							
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270			1 131			328							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280													
	Produits exceptionnels			290			30										
	Charges financières			294			122			267							
	Charges exceptionnelles			300			30			35							
	Impôts sur les bénéfices *			306													
				310			1 009			26							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				312			1 009			314							
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2													
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316													
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318													
	Provisions non déductibles *			322													
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324													
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251													
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998													
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999													
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997													
	Entreprise nouvelle (44 septies)	986		127						138		342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		991													
	Décès ZFA NG (44 quaterdecies)	345		346						992		350					
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987															
	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989															
	Investissements outre-mer	344															
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G			993													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352			1 009			354							
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356													
Déficits antérieurs reportables : *3.....9.7.9 dont imputés sur le résultat :										360	1 009						

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS 3P DEVELOPPEMENT

31/12/2022

[illegible][illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS 3P DEVELOPPEMENT

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
	Installations générales, agencements divers	450	7 756	454	456	7 756		
	Matériel de transport	460	462	464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	2 446	474	476	2 446		
	Immobilisations financières	480	260	484	30 486	230		
TOTAL		490	10 462	494	30 496	10 432		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495	497	498	499			
	Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506			
	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 151	542	1 133 544	3 284		
	Matériel de transport	550	552	554	556			
Autres immobilisations corporelles	560	1 079	562	817 564	1 896			
TOTAL		570	3 230	572	1 950	574		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme		
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1	30		30	30				
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	30	580	582	30	584	586	588
Plus-values taxables à 19 % (1)								
TOTAL								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS 3P DEVELOPPEMENT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	724	654		656	724
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	724	684		686	724

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés	983	1 009
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	3 979
Déficits reportables	984	2 970
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Déficits de l'exercice	860	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	2 970

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	15 774
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 097
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

31/12/2022

Désignation de l'entreprise : SAS 3P DEVELOPPEMENT

Détail des Autres Imputations

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2023

5

Désignation de l'entreprise : SAS 3P DEVELOPPEMENT		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	68 366
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	68 366
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	72
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	2 206
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	2 278
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	4 270
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	25 934
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	30 206
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	40 438
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	40 438
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	68 366	Effectifs au sens de la CVAE *
		023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Ces cotisations s'appliquent sur le chiffre d'affaires déclaré dans la notice n° 1330-CVAE-SD et la notice n° 1330-CVAE-SD. Elles sont exonérées des entreprises à l'agriculture.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 3 8 6 6 4 3 7 3 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3P DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie) 141 CHEMIN DE LA GARE

CODE POSTAL 83470 VILLE ST MAXIMIN LA STE BAUME

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	300

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MADAM Nom patronymique RAGNETTI Prénom(s) Véronique

Nom marital WASSELIN % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 300

Naissance : Date 240965 N° Département 92 Commune RUEIL MALMAISCO Pays FR

Adresse : N° 171 Voie ALLEE DES ACACIAS

Code postal 83470 Commune ST MAXIMIN LA STE BAUME Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 3 8 6 6 4 3 7 3 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3P DEVELOPPEMENT

ADRESSE (voie) 141 CHEMIN DE LA GARE

CODE POSTAL 83470 VILLE ST MAXIMIN LA STE BAUME

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Compte rendu d'Assemblée Générale Ordinaire

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

3P Développement
SAS au Capital de 3000 €
838 663 373 00027 RCS DRAGUIGNAN
141 Chemin de la Gare
83470 St Maximin la Ste Baume

29 NOV. 2023

83300 DRAGUIGNAN

Déposé sous le N° 23/A239

Procès verbal de l'Assemblée Générale en date du :

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le mercredi 31 mai à 19h30.

La présidente et associée unique de la SAS 3P Développement : Mme RAGNETTI-WASSELIN, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels 2022
- Rémunération de la Présidente
- Affectation du résultat de l'exercice 2022

RESOLUTION N°1 : L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 1009 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'associée unique donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

RESOLUTION N°2 : Quitus est donné quant à la rémunération de la Présidente, Mme RAGNETTI-WASSELIN pour l'exercice 2023. Le montant de sa rémunération sera variable et ne dépassera pas pour l'exercice 2023 la somme de 800 €, huit cents Euros, mensuels.

RESOLUTION N°3 : L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1009 € euros de la manière suivante :

ORIGINE

- | | |
|----------------------------|--------------|
| - Bénéfice de l'exercice : | 1009 € euros |
|----------------------------|--------------|

AFFECTATION

1) Autres réserves

Le solde aux autres réserves, soit la somme de	1009 € euros
--	--------------

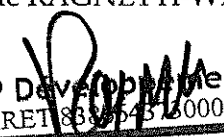
TOTAL

	1009 € euros
--	--------------

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et la Gérance et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Fait à St Maximin le Ste Baume
Le 31 mai 2023

La présidente et associée unique
Véronique RAGNETTI-WASSELIN


3P Développement
SIRET 834 70 643 1200027
Coeur St Max II - 141 ch. de la gare
83470 ST MAXIMIN - 09 67 32 46 25

FEUILLE DE PRESENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SAS 3P DEVELOPPEMENT
EN DATE DU 31/05/2023

Société 3P DEVELOPPEMENT

Capital social : 3 000 €

Siège Social : SAINT MAXIMIN LA STE BAUME - 83470

Numéro RCS : 83866437300027 à Draguignan

Nom de l'actionnaire	Nombre de voix	Contacts	Signature
----------------------	----------------	----------	-----------

Véronique RAGNETTI- WASSELIN	1		
---------------------------------	---	--	--

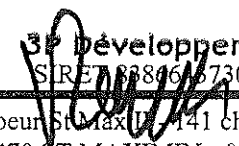
v.ragnetti- wasselin@3pdeveloppement.com			
---	--	--	--

			
--	--	--	---

Je certifie l'exactitude des informations inscrites sur la feuille de présence ainsi
que le nombre d'associés présents à l'assemblée générale.

Fait le 31 /05/2023

à SAINT MAXIMIN LA STE BAUME


3P développement
SIREN 83866437300027
Coeur St Maximin - 441 ch. de la gare
83470 ST MAXIMIN - 09'67 32 46 25